

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MAI 2016

Convocation : 24 MAI 2016

LE MARDI TRENTE ET UN MAI DEUX MIL SEIZE, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 21 h 00, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

DUBIEF Jean-Michel, BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, M. SEILLE François.

Absents excusés : M. PINGUENET Patrick, M. MINARD Frédéric, Mme CORDEAU Marie-Odile

Pouvoirs :

M. PINGUENET Patrick, pouvoir à M. PICHARD Guillaume

M. MINARD Frédéric, pouvoir à M. DUBIEF Jean-Michel

Mme CORDEAU Marie-Odile, pouvoir à M. BODA Roland

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. PICHARD est élu secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'inscrire la question ci-après à l'ordre du jour : Avis du Conseil Municipal relatif au déclassement d'une partie de la RD 132 (entre ENSONVILLE et RECLAINVILLE)

Le Conseil donne son accord pour traiter cette question.

M. le Maire expose que dans le cadre de la création de la déviation de la commune de Réclainville, l'enquête publique relative au déclassement d'une partie de la RD 132 reliant Ensonville à Réclainville, est en cours.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis concernant ce déclassement afin de le joindre au dossier de l'enquête.

Après présentation du plan et débat, le Conseil se prononce favorablement au déclassement de la partie de la RD 132 sur le territoire de la Commune d'OUARVILLE.

1- Le point sur les marchés en cours :

1-1 Aménagement de la mare rue d'Orléans

La consultation est en cours, et la remise des plis est fixée au 15 juin.

La Commission d'Appels d'Offres aura lieu le vendredi 17 juin à 13 h 30.

La présentation du projet à la population du 17 mai dernier a réuni la plupart des riverains et n'a pas soulevé de question particulière.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention auprès de Conseil Départemental d'Eure et Loir concernant l'aménagement de la mare de la rue d'Orléans, le Conseil Départemental demande que la commune s'engage à adopter une démarche qualitative lors de la réalisation du projet.

Cette démarche est concrétisée par la signature d'une charte de qualité énumérant les recommandations à suivre afin de respecter les espaces naturels et sensibles.

Après lecture de ces recommandations, le Conseil Municipal s'engage à respecter cette charte. M. le Maire est autorisé à la signer.

1-2 Voirie : réfection partielle de la Rue de la République et rue de Chartres

Pour information, la cabine téléphonique a été enlevée ce matin.

La consultation est en cours, et la remise des plis est fixée au 9 juin.

La Commission d'Appels d'Offres aura lieu le lundi 13 juin à 11 h 00.

1-3 Validation du devis de Maîtrise d'œuvre

M. le Maire propose d'examiner le devis de Maîtrise d'œuvre du bureau d'étude DIF CONCEPTION pour la réalisation de la réfection partielle de la voirie de la rue de la République et de la rue de Chartres, à savoir :

Pour la phase conception et la phase réalisation : 6 500 € HT soit 7 800 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve et valide le devis de DIF CONCEPTION pour le montant cité ci-dessus.

Pour information, M. le Maire expose que tous les dossiers au titre du FDAIC sont retenus mais avec une modification du montant plafond :

Le règlement 2016 prévoyait un taux de subvention de 30 % sur un montant plafond de 115 000 €. Compte tenu de l'enveloppe octroyée à notre canton un ajustement sera opéré afin de donner satisfaction à toutes les demandes.

1-4 Info du Conseil Départemental :

. Dès le 27 mai prochain le Conseil Départemental a prévu des travaux de réfection de la couche de roulement du RD 939 entre Santeuil et Ouarville.

L'entreprise EIFFAGE est chargée de ces travaux.

Les enrobés sont prévus fin de cette semaine si le temps le permet.

. Ces travaux commenceront en même temps que les travaux d'aménagement du tourne à gauche au carrefour d'entrée à Ossoville et de l'élargissement de la RD132.

L'entreprise COLAS est chargée de ces travaux. Ils débuteront le 6 juin.

Compte tenu de ces travaux la route sera fermée. Les cars scolaires et autres poids lourds ne pourront temporairement pas passer à Ossoville. Les véhicules légers pourront emprunter un chemin derrière la mare.

La perturbation ne devrait durer qu'une semaine.

2- Présentation des rapports Eau/assainissement 2013/2014/2015 pour validation.

M. le Maire rappelle l'obligation pour les communes de publier les résultats annuels relatifs au service de l'eau et de l'assainissement, sous forme d'un rapport regroupant tous les indicateurs dans un logiciel dédié de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement.

Possibilité pour le public de consulter toutes les données de la commune et au niveau national sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr>

On y retrouve les caractéristiques de la commune : nombre d'habitants, de raccordements, les tarifs, les redevances, les volumes distribués, consommés et facturés, la longueur des réseaux, les investissements pour leur entretien.

Après présentation des rapports 2013, 2014, 2015

Le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable/assainissement
- Décide de transmettre aux services Préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

3- Budget de l'assainissement 2016 : Modifications budgétaires :

M. le Maire expose :

1° qu'il est nécessaire d'annuler un titre de recette de 2015, relatif au raccordement à l'assainissement d'une maison neuve : suite à des difficultés financières, des habitants de la commune demande un étalement de leur dette pour 4 000 €.

Cela nécessite une annulation partielle du titre de 2015 à l'article 673 du BP 2016, et l'émission de titres annuels en fonction du nombre d'annuités choisi.

L'article 673 étant insuffisamment provisionné, il sera prélevé à l'article 628 (divers) : 4 000 € pour les porter à l'article 673.

2° que l'inscription budgétaire pour la redevance d'assainissement au titre de l'année 2016 est de 4 800 € et que la dépense réelle est de 4 883,60 €.

L'article 706129 étant insuffisamment provisionné, il sera prélevé à l'article 628 (divers) : 100 € pour les porter à l'article 706129.

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires.

4- Délibération : vacation annuelle versée au Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers

M. le Maire rappelle que traditionnellement une vacation annuelle en remerciement des services rendus, est versée par la Commune au Chef de Corps des sapeurs-pompiers.

Il est alloué 3 heures au taux instruction en vigueur (réévalué chaque année).

Par conséquent, il sera versé à compter de 2015 à M. CLAVIER Gérard, nommé fin 2014, Chef de Corps du centre des Sapeurs-Pompiers d'OUARVILLE, la somme de 34,29 € (3 heures x 11,43 €).

Cette somme sera versée à l'article 6218 (autre personnel extérieur).

5- Plaquette et site Internet de la Commune : avancement du projet

→ M. PICHARD présente la version finale de la plaquette.

Le Conseil après examen souhaite que soit rajoutée l'information relative à la présence de la fibre optique sur la Commune, puis approuve cette version.

400 exemplaires seront édités : 250 distribués à la population. Le reste à disposition pour les nouveaux arrivants ou entreprises souhaitant s'implanter dans notre commune.

→ Mme BAUER présente le futur site Internet de la commune.

Le Conseil après examen souhaite que soit modifié les pictogrammes pour plus de lisibilité, demande que la carte de localisation de la Commune soit réduite, puis approuve cette version.

6- Réfection de l'intérieur de l'église : compte-rendu du rendez-vous avec M. SEMICHON, Architecte

Est distribué aux Conseillers, un récapitulatif des travaux en 4 tranches et leur coût financier.

M. le Maire réexplique les travaux envisagés pour chaque tranche et propose plusieurs solutions de réalisation des travaux.

Afin d'aider au financement de leur réalisation, toutes les pistes sont évoquées, comme pour les travaux extérieurs :

- Souscription par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine
- Organisation de concerts pour recueillir des dons
- Subventions
- Fonds propres de la commune
- Emprunts

L'ensemble des Conseillers étant favorable à la poursuite de la rénovation de l'église, patrimoine de la commune, le dossier sera étudié pour la réalisation totale de l'intérieur de l'église sur les exercices 2017 et 2018.

7- Montée en débit ADSL : bilan de la réunion publique, retour des abonnés :

Le 13 Mai dernier, une soixantaine de participants très intéressés, ont écouté les explications et les conseils du Président et du Directeur de la Communication du Syndicat Eure et Loir Numérique.

Après mise en application des conseils pour une bonne réception, grâce à la mise en œuvre des armoires de montée en débit ADSL, les Habitants du bourg mais aussi ceux des hameaux, malgré quelques petits problèmes de connexion pour certains ont dans l'ensemble bien apprécié le changement.

8- Questions diverses

8-1 Logement du 10 Résidence du Moulin :

Une pré-visite du logement par les futurs locataires et par les élus qui effectueront l'état des lieux fait ressortir que des travaux sont nécessaires pour rénover ce logement.

Par conséquent, le Conseil approuve les travaux à effectuer :

- remplacement des éléments de la salle de bain, travaux d'électricité, peintures sur l'ensemble du logement.

Des devis seront demandés au plus vite pour exécution dès juillet.

Informations relatives au nouveau locataire :

La date d'entrée dans le logement est fixée au 1^{er} septembre 2016.

Le bail à intervenir est confié à Maître PIPEREL de Voves.

Le montant du bail est inchangé. Une clause concernant le plein de la cuve à fuel sera rajoutée.

M. Le Maire est autorisé à le signer.

8-2 Le point sur les animations :

5 juin :

M. SEILLE donne succinctement le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avant le conseil et précise que la manifestation aura lieu à l'espace des 4 vents et non pas sur le site du moulin. Le programme est calé.

14 juillet :

Les Invitations pour la soirée du Mercredi 13 juillet seront transmises par courrier et via le Ouarville-Infos.

Le programme des années précédentes est reconduit :

19 h 30 : revue des sapeurs-pompiers

20 h 00 : repas : Traiteur retenu : M. HIDOUVILLE

Le prix du repas est fixé à 13 € pour les adultes – gratuit pour les moins de 10 ans (demander l'aide de deux serveuses).

Boissons : Mme AGOSTO fera l'inventaire après la fête du 5 juin et complètera si besoin.

Installation des tables et fleurissement de la salle le jour même.

22 h 30 : retraite aux flambeaux lampions/bonbons (Mme BAUER)

23 h 00 : feu d'artifice (M. ORSINI et son équipe)

23 h 30 : soirée dansante : sono (M. VINET)

8-3 Téléthon 2016 : samedi 3 décembre

Compte tenu du manque de participation de la population, le Conseil souhaite mettre en place une autre organisation, sans animation le samedi soir car trop coûteuse et peu rentable.

Familles Rurales propose une mise à disposition d'un conteneur papier afin de récupérer la vente du produit.

8-4 Dates des élections 2017

Les dates retenues pour l'organisation des prochaines élections présidentielles sont les suivantes : dimanche **23 avril 2017** pour le premier tour, dimanche **7 mai 2017** pour le second tour.

Les dates pour les élections législatives qui suivront : les députés seront élus à l'issue du scrutin à deux tours qui se tiendra les dimanches **11 et 18 juin 2017**.

8-5 Absence d'un des Agents techniques pour 1 à 3 mois

M. le Maire informe que M. CHAPISEAU sera absent le temps de se remettre d'une opération. M. BEUGER assurera les travaux courants, pour les travaux nécessitant la présence de deux personnes (tailles des haies de l'espace des 4 Vents par exemple) il sera fait appel à une entreprise.

8-6 Motion de soutien à la candidature de Paris à l'organisation des jeux olympiques de 2024

M. le Maire donne lecture de la proposition de motion de soutien :

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'OUARVILLE est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune d'Ouarville souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Le Conseil Municipal approuve cette motion.

8-7 Conseil Communautaire de mardi dernier :

M. le Maire remercie les Conseillers présents pour accueillir les participants à cette séance qui avait lieu à OUARVILLE.

8-8 Remerciements du Groupement paroissial « Marie POUSSEPAIN »

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciements du groupement Paroissial pour les travaux réalisés dans la sacristie et l'entretien de l'église.

TOUR DE TABLE :

-
- Faire vérifier la sécurisation des bouteilles de gaz stockées à l'extérieur de l'église.
- Faire dégager un véhicule stationné en permanence devant la boulangerie
- Rappeler qu'il incombe aux associations d'entretenir le local associatif de l'espace des 4 Vents.

- M. BILLON annonce la naissance de son petit-fils Calvin.

La séance est levée à 23 h 10'

La prochaine séance est fixée au mardi 28 juin 2016.

Et les Membres présents ont signé au registre.

Copie intégrale,

Le Maire.